



ETABLISSEMENT PUBLIC CREE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 11 JUIN 1996

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE GIEN

ARRETE RELATIF A LA LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2012

Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, Monsieur GOIRAND Thierry,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices.

ARRETE

Article 1 :

- Marché de travaux : NEANT.
- Marché de fournitures : NEANT.
- Marché de prestations de services :
 - 1 marché passé en 2012 : Marché Public de prestations intellectuelles.
 - Avis d'appel à la concurrence adressés à : BOAMP le 28 mars 2012, La République du Centre le 27 mars 2012 et site internet du Pays (loire-pays-giennois.fr).
 - Date limite de réception : 12 avril 2012 à 17h30.
 - Nombre d'offres réceptionnées : 5 plis réceptionnés.
 - Réunion d'ouverture des plis : 13 avril 2012.
 - Réunion d'audition des candidats : 03 mai 2012.
 - Marché attribué à : Nouveaux Territoires Consultants
 - Adresse : 4, Place Franz Liszt – 75010 PARIS
 - Montant de la réalisation : 29.860 euros Hors Taxes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Mme Le Sous-Préfet de Montargis.

Fait à GIEN, le 04 janvier 2013.



**Le Président,
T. GOIRAND**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.